

Au quotidien, et tout au long de la vie, nous sommes exposés à des substances toxiques.



DANS L'AIR , DANS L'EAU,
DANS NOS ALIMENTS,
DANS NOS PRODUITS
DE BEAUTÉ ET
D'ENTRETIEN,
DANS NOS
VÊTEMENTS,
DANS NOS
MEUBLES,
DANS LES JOUETS
DE NOS ENFANTS.

Proposition de loi visant à intégrer le principe de substitution dans le cadre réglementaire national applicable aux produits chimiques

Pour lutter contre l'épidémie de maladies chroniques (cancer, diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, troubles neurologiques...), protégeons les populations !



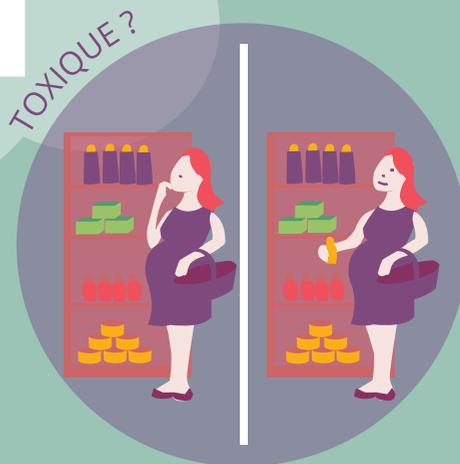
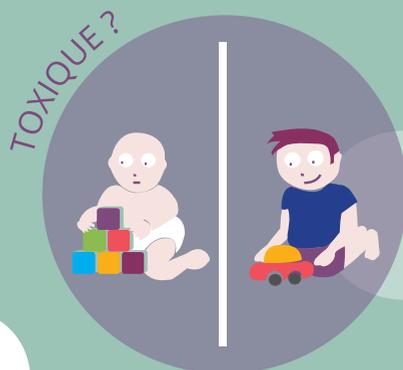
JEAN-LOUIS ROUMÉGAS
Député de l'Hérault

LE DISPOSITIF :

Responsabiliser : Toute entreprise qui utilise une substance préoccupante doit s'interroger : « **Est-ce qu'il existe un substitut sans danger?** »

Accompagner : Pour les entreprises, l'Etat doit prévoir **une aide fiscale, une aide technique** (une banque de données de substitutions réussies), une valorisation par **un label**.

Informé : Nous devons la transparence au consommateur. Un étiquetage positif pour les produits « **sans risque toxique** ».



- **OMS : 5 millions de décès par an liés à l'exposition aux substances chimiques** (8% de la mortalité mondiale).
- **143.000 substances chimiques en circulation dans l'UE**, 31 substances réglementées aujourd'hui (REACH), on estime à environ 1000 les substances préoccupantes.
- **Estimation du coût des perturbateurs endocriniens dans l'UE : 157 milliards d'euros par an**, soit 1,23 % du PIB de l'Union européenne (*The Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism (JCEM), méthode GIEC, mars 2015*).

- Si le taux de maladies chroniques était le même qu'il y a quinze ans, le déficit de l'Assurance Maladie en France serait nul.
- En France, depuis 25 ans, le cancer du sein a doublé et le cancer de la prostate a été multiplié par 5.

JEAN-LOUIS ROUMÉGAS - Député de l'Hérault

15, rue du Général Campredon - 34000 Montpellier

Tél. : 04 67 02 72 80

email : jlroumegas@assemblee-nationale.fr

www.roumegas.fr // [@jlroumegas](https://www.facebook.com/roumegas) // [facebook.com/roumegas](https://www.facebook.com/roumegas)



http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/principe_substitution_produits_chimiques.asp

Le monde fait face à une épidémie de maladies chroniques, reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé. La France n'est pas épargnée : cancers, diabète, obésité, maladies respiratoires ou cardio-vasculaires fragilisent nos populations et notre système de santé.

La bonne nouvelle : nous connaissons une des causes majeurs, la pollution de notre environnement.

Le **projet DETOX** est un dispositif innovant, qui agit en prévention à la source des pollutions. Il vise à :

- restaurer la confiance entre les entreprises qui produisent ou utilisent ces substances, et les consommateurs qui y sont exposés ;
- enclencher une dynamique vertueuse pour favoriser l'innovation et la compétitivité de nos entreprises grâce à des produits sans risque pour la santé et l'environnement.

« LE XXI^{ème} SIÈCLE DOIT ÊTRE LE SIÈCLE DE L'HYGIÈNE CHIMIQUE. »

François Hollande, Conférence Environnementale, le 27 novembre 2014.